

Le petit Gourberasien



Le mot du Maire

Vous trouverez, ci-joint, le compte de résultat de l'année 2003 et le budget 2004.

*En 3 ans, nous pouvons nous féliciter de n'avoir pas augmenté les **taux des taxes locales**, d'avoir augmenté l'**excédent bénéficiaire de plus de 110.000 €** et d'avoir baissé l'**endettement de la commune de près de 80.000 €** !*

*Trois années de « défrichage » et nous allons, enfin, pouvoir « semer » !
Précédent la **révision générale du PLU**, la procédure de **révision simplifiée du POS/PLU** est terminée et nous sommes en train de mettre en œuvre le projet de **lotissement** sur le terrain des « anciens couvoirs ».*

*Ces derniers ont enfin disparu du paysage, et seul le bâtiment en dur est conservé pour y aménager des **appartements** et la « **maison des associations** ».*

*Les **118 contrôles d'assainissement** effectués par le SYDEC ont mis en exergue **6 habitations** classées « rouge » dont les installations vont devoir subir des travaux indispensables.*

*Nous venons d'obtenir le permis de la DDE afin de procéder aux travaux de rénovation, d'agrandissement et de mise aux normes du **bâtiment mairie-salle des fêtes**.*

*Juste avant Noël et les **vœux 2004**, nous avons honoré notre **centenaire Xavier-Camille DUPIN** à qui nous avons promis de revenir chaque année !*

*Le **bar-restaurant « La Gasconnette »** est encore fermé, mais le choix des nouveaux locataires ne saurait tarder. Ils pourront peut-être, enfin, nous organiser le repas de la « **Mayade** ».*

*Malheureusement, la **Communauté des Communes du Grand Dax** meurt à petit feu et les chances de la sauver s'amenuisent de jour en jour.*

Deux Conseillers nous ont quittés. Indisponibilité et philosophie différente !

A bientôt le plaisir de vous revoir. Peut-être le 8 mai !..

Bien cordialement.

*Le Maire
Michel ROQUEBERT*

1ère Révision du POS **(Procédure de révision simplifiée)**

L'enquête publique a eu lieu à la mairie de Gourbera du **30 octobre 2003 au 27 novembre 2003** et Monsieur DUCOURAU, Commissaire enquêteur, nous a adressé son rapport le 2 décembre 2003.

Quatre observations ont été écrites sur le registre d'enquête et ont été reprises d'une façon détaillée par le Commissaire Enquêteur dans ses **conclusions**.

Il a déclaré « que ces observations n'étaient pas directement liées à l'objet de l'enquête publique, qui est une révision simplifiée dans le but de changer le zonage du terrain communal des « couvoirs », et qu'en conséquence personne n'avait apporté d'éléments contraires à l'objet de l'enquête elle-même ».

Il conclut, en outre, « que le projet de modification de la zone **NC** en zone **U**, pour la création d'un lotissement communal, correspond bien à l'esprit de la loi SRU qui entend développer l'aménagement du centre bourg pour une plus grande densification de population, et que ce projet répond parfaitement à l'importance des demandes de terrain à bâtir sur la commune. C'est pourquoi nous donnons un **AVIS FAVORABLE** au projet de révision simplifiée du POS de la commune de Gourbera ».

Le Conseil municipal, en sa séance du **3 décembre 2003** a donc pris la délibération suivante :

Vu la délibération du Conseil Municipal prescrivant **la révision du POS** en date du 19/09/2002.

Vu la délibération du Conseil Municipal prescrivant **la révision simplifiée** du POS de la Commune en date du 19/09/2002.

Vu le procès-verbal résultant de l'examen conjoint en date du 05/08/2003.

Vu le procès-verbal tirant le bilan de la concertation en date du 06/10/2003.

Vu la délibération du Conseil Municipal arrêtant le projet de révision simplifiée en date du 19/05/2003.

Vu les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur portés au rapport de l'enquête publique en date du 02/12/2003.

Vu les articles L 121-1 et suivant du code de l'urbanisme et en particulier les articles L 123-13 et L 123-19 du code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la Commune dans les formes arrêtées dans le dossier joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire a transmis à la Préfecture un dossier complet en 4 exemplaires concernant cette révision du POS (Procédure de révision simplifiée), à savoir :

- Rapport de présentation complet sur la demande de révision simplifiée du POS et sur le projet d'aménagement en lotissement.
- Plan de zonage modifié.
- Règlement modifié.
- PV de la réunion générale du 31 juillet 2003.
- PV de la réunion publique du 19 septembre 2003.
- PV du Conseil Municipal du 03 décembre 2003.
- Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur du 02 décembre 2003.
- Registre d'Enquête Publique du Commissaire Enquêteur.

Après examen de ces dossiers par la DDE et la DDAF notamment, Monsieur le Préfet nous a adressé, en date du 19 février 2004, un courrier de « **Contrôle de légalité** » de cette révision simplifiée du PLU qui n'appelait pas d'observations sur le fond et serait rendue opposable aux tiers dès que les mesures de publicité du code de l'urbanisme auront été accomplies.

En séance du **5 mars 2004**, le Conseil municipal a ainsi décidé, à l'unanimité, que :

- La délibération du Conseil municipal du 3 décembre 2003 approuvant le projet de révision simplifiée du POS/PLU de la commune fera l'objet d'un affichage en mairie à compter du 21 mars 2004, et ce, pendant un mois,
- Mention de cet affichage sera inséré dans le journal officiel « Les Petites Affiches Landaises »,
- Le dossier de révision du PLU sera mis à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture,
- Cette délibération sera affichée en mairie dans les mêmes conditions que celle du 3 décembre 2003.

La révision globale du POS/PLU peut donc maintenant prendre le relais de cette révision simplifiée et va donc être mise en œuvre.

Bar restaurant

Après la résiliation du bail précaire, la remise des clés et l'état des lieux devaient avoir lieu le 17/10/2003. Une hospitalisation imprévue et soudaine de Monsieur le Maire n'a pas permis de procéder à cette opération.

Les conjoints FERTAL ont alors remis les clés à leur avocat.

Au retour de Monsieur ROQUEBERT, les FERTAL et leur conseil n'ont pas voulu procéder à cette remise des clés et l'ont informé que l'affaire se traiterait au tribunal avec demande de dommages et intérêts.

En date du 30 décembre 2003, Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de DAX a rendu une ordonnance de référé **déboutant les conjoints FERTAL de toutes leurs demandes**, désignant Maître Philippe ADRILLON, huissier de justice, aux fins de recevoir les clés du restaurant et de les remettre à Monsieur le Maire, puis de procéder en présence des parties à un état des lieux et à un inventaire du matériel du local du bar-restaurant appartenant à la commune. Le Tribunal décidait aussi de faire partager par moitié les honoraires de Maître Philippe ADRILLON.

A la suite de la plainte de Monsieur le Maire, l'affaire FERTAL/PINTOS devait être jugée au Tribunal de Grande Instance de Dax en son audience du lundi 02 février 2004 à 9h.

A la demande de l'avocate des prévenus, l'audience a été reportée au lundi 8 mars 2004. Le jour de l'audience, l'avocate a présenté un certificat médical d'indisponibilité de Monsieur FERTAL. L'audience a donc été une nouvelle et dernière fois reportée au lundi 3 mai 2004.

Trois couples, qui sollicitent la location du bar-restaurant, ont été reçus.

Un couple n'a pas donné suite et les deux autres ne donnent pas les assurances que nous sollicitons. Les recherches se poursuivent, avec les difficultés consécutives à la non-disponibilité actuelle du logement attenant au bar-restaurant, que les locataires potentiels estiment indispensable.

SYDEC

La réunion d'analyse entre les responsables du rapport du SYDEC, Messieurs MIREMONT et ALBERT, et la Commission communale représentée par Myriam ROSSETTI, Josie LEYDET, Richard LAPEBIE et Monsieur le Maire s'est tenue le 10/12/2003 à 15h.

Il ressort de ce bilan que **118 contrôles** ont été effectués, que 3 contrôles n'ont pas été effectués car il s'agit de constructions récentes ayant déjà subies des contrôles de conception, et que 2 contrôles sont à reprogrammer pour cause de propriétaires absents (Martine MEUNIER et Yvon LAGOUEYTE).

Sur les 118 contrôles effectués, **6** ont été taxés de « point rouge » et les installations concernées doivent impérativement subir des travaux indispensables (mise en place de traitements pour épurer les eaux, suppression de rejet dans les ruisseaux, raccordements d'eaux aux puisards, installation de bacs à graisse, etc.).

Les contrôles effectués au cours du 2^{ème} semestre 2003 ont été facturés en début d'année 2004.

Communauté des Communes

Le Maire rappelle que Dax ne participe toujours pas aux Conseils de la Communauté des Communes à cause d'une représentativité jugée trop faible, par la commune de Dax, au sein de ce Conseil.

Ils sont en effet **7 délégués** sur un conseil de **31 membres**, soit une représentation de **22,6%**, alors que la population dacquoise représente **42,5%** de la population globale de la communauté. La ville de DAX demande donc **17 délégués** sur un Conseil de **45 membres**, soit une représentativité de **37,8%**. Cette demande de 10 délégués supplémentaires pour Dax a été refusée par la majorité du Conseil Communautaire.

Face à cette situation de crise, et à la demande de tous les délégués, le Président Jean Pierre PENICAUT et le Maire de Dax ont rencontré Messieurs le Préfet et le Sous-préfet, en qualité de médiateurs, afin que ces derniers fassent une proposition quant à la modification de la représentativité de Dax.

Après étude du dossier, Monsieur le Préfet a adressé au Conseil communautaire sa proposition de nouvelle représentation des communes de la Communauté du Grand Dax, à savoir 5 délégués supplémentaires pour Dax portant la représentation de cette ville de **7 délégués à 12 délégués**, sans modification pour les autres communes.

Le Conseil communautaire passant ainsi de 31 membres à **36 membres** et la représentativité de Dax passant de **22,6%** à **33,3%**, avec **12 délégués sur 36**.

Une Commission Générale de la Communauté s'est tenue le 2 février 2004, en présence de Monsieur le Sous-préfet et Monsieur Jacques FORTE, pour échanger et confronter les différents points de vue quant à cette proposition.

Monsieur le Sous-préfet a justifié la proposition du Préfet en faisant état d'un nouveau calcul de la représentation des communes basé sur de nouvelles tranches de population déterminant le nombre de délégués :

- 1 délégué pour les communes comptant de 0 à 1.999 habitants
- 2 délégués pour les communes comptant de 2.000 à 4.999 habitants
- 3 délégués pour les communes comptant de 5.000 à 9.999 habitants
- 4 délégués pour les communes comptant de 10.000 à 11.999 habitants
- 1 délégué supplémentaire par tranche commencée de 1.000 habitants pour les communes de plus de 12.000 habitants.

Monsieur FORTE a dit qu'il était prêt à revoir à la baisse sa demande et à s'aligner sur la proposition des médiateurs.

Les autres communes, plus sur la réserve, ont demandé à réfléchir et ont décidé de tenir entre elles une nouvelle réunion le jeudi 5 février 2004 pour donner leur réponse.

Après différentes discussions, la majorité du Conseil, en séance du 5 février 2004, a décidé d'améliorer la représentation au sein des instances communautaires, de **seulement 2 délégués** pour la ville de Dax, mais également **d'un délégué** pour celle de Saint Paul de Dax..

Le Maire de Gourbera n'a pas voulu s'associer à cette décision trop éloignée de la demande de Dax et de la proposition des médiateurs.

La décision prise par cette majorité (**18 sur 20**, exceptées Dax et Gourbera) est donc la suivante :

- Dax : **9 délégués titulaires** et **9 délégués suppléants** (au lieu de 7)
- Saint Paul les Dax : **5 délégués titulaires** et **5 délégués suppléants** (au lieu de 4)
- Narrosse et Saint Vincent de Paul : **2 délégués titulaires** et **2 suppléants** (inchangé)
- Les 16 autres communes : **1 délégué titulaire** et **1 délégué suppléant** (inchangé) .

Le Conseil Communautaire passerait ainsi de 31 à 34 membres avec deux sièges supplémentaires à Dax et un siège supplémentaire à Saint Paul les Dax.

Pour la composition du Bureau deux postes de vice Président à Dax (soit 1 élu de plus), faisant ainsi passer le Bureau de 7 à 9 membres.

Cette proposition a été adressée par le Président de la Communauté des Communes Jean Pierre PENICAUT , le 09 février 2004, à Monsieur le Maire de Dax.

Le 19 février 2004, les élus de la ville de Dax au conseil de la Communauté des Communes n'ont pas considéré la réforme proposée comme significative car la représentation dacquoise de **9 membres sur 34** ne représenterait qu'une évolution de leur représentativité de + **3,89 %** ! (de 22,58 % à 26,47 %).

Ces élus de Dax ont donc, dans un souci de conciliation, demandé de retenir la proposition de la médiation de Monsieur le Préfet qui faisait passer la représentation de la ville de Dax à **12 membres sur 36** au sein du Conseil de la Communauté.

Monsieur le Sous Préfet, ayant constaté qu'aucun accord entre les parties ne s'était noué et estimant dommageable pour tous de s'en tenir à ce blocage, a fait une nouvelle proposition, en date du 27 février 2004, « équilibrée, préservant les intérêts de chacun et pouvant constituer une base solide sur laquelle la Communauté, de nouveau rassemblée, pourrait s'appuyer pour s'emparer sans tarder des sujets stratégiques concernant son territoire ». Monsieur le Sous Préfet « annonçait se tenir à la disposition du Conseil et espérait que sa proposition rencontrerait un accord unanime ».

Le Conseil s'est à nouveau réuni le mardi 03 Mars 2004 pour étudier cette nouvelle proposition qui fut **finale**ment rejetée.

La majorité du Conseil s'en tenant une nouvelle fois à sa proposition initiale, **majorée d'un siège pour Dax et d'un siège pour Saint Paul les Dax**.

La municipalité de Gourbera, en la personne de son Maire, s'est désolidarisé de cette proposition, comme il l'avait déjà fait la première fois, estimant cette modification ridicule pour Dax, voire désobligeante, impliquant de toute façon une façon détournée de ne pas vouloir le retour des délégués de Dax, au risque de bloquer définitivement la Communauté des Communes. Cette position avait déjà été communiquée par Monsieur ROQUEBERT au président Jean Pierre PENICAUT et à l'ensemble des délégués des 20 Communes, par courrier du 13 février 2004.

Landes-Mains

Nous avons reçu une assignation devant Monsieur le Juge de l'exécution de Dax, en date du 16 janvier 2004, demandant de mettre à néant les effets du commandement de payer délivré par la Trésorerie de Saint Paul à l'Association « Landes-Mains ».

Ce commandement n'ayant, en effet, plus lieu d'être, Monsieur le Maire, après accord du Conseil, s'est rapproché de l'avocat de « Landes-Mains » pour qu'il retire son recours.

Réalisations et Projets

Véhicule utilitaire communal et remorque.

Après l'acquisition d'une camionnette-fourgon RENAULT (4 L), Francis PINSOLLE a trouvé une remorque neuve de qualité pour un montant de **1.100 € TTC** (920 € HT).

Parallèlement, Monsieur ROQUEBERT nous fait par d'un courrier reçu de Monsieur GOULET Pierre, nous proposant la reprise de l'ancienne remorque pour un montant de **534 €**.

Le Conseil, à l'unanimité, a donné son accord pour cette acquisition et cette vente.

Extension mairie et sanitaires

Le permis de construire concernant la rénovation, l'agrandissement et la mise aux normes du bâtiment mairie-salle des fêtes a été établi par Monsieur SOURGEN, architecte, en concertation avec Monsieur le Maire, dans le cadre du projet arrêté par la Commission « Bâtiments ».

Ce permis a été déposé à la D.D.E. par Monsieur ROQUEBERT et les résultats devaient nous être communiqués fin février 2004.

Une nouvelle réunion avec l'Architecte, Jean Pierre SOURGEN, s'est tenue le mercredi 03 mars 2004, en présence de la commission Bâtiments, pour analyser le **descriptif sommaire** des travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie - salle des fêtes, de réfection de la façade principale et d'ajouts d'accès handicapés.

Parallèlement une liste d'entrepreneurs a été transmise à l'architecte afin que ce dernier puisse lancer les consultations.

Nous venons enfin de recevoir, en date du 15 avril 2004, le permis de construire en retour de la D.D.E.

Anciens couvoirs

Après études des devis concernant la démolition des anciens couvoirs en ruine (1.000 m² et 800 m²), dont il ne restait plus que les charpentes en bois ainsi que les fondations en béton, c'est l'entreprise LUPUYAU qui a obtenu le marché pour un montant de **7.044 € TTC**. Ces travaux ont été exécutés du 13 au 19 mars 2004, et le terrain est désormais nettoyé de ces deux immenses « verrues » laissées en héritage.

Pour le bâtiment en dur, d'environ 800 m², Monsieur SOURGEN, architecte, doit nous faire des propositions sur sa transformation, pour y créer des logements d'habitation et un espace « Maison des Associations ».

Il lui a été demandé d'optimiser les surfaces et de revoir l'habillage extérieur de ce bâtiment qui devra s'intégrer dans le nouvel environnement du futur lotissement.

Appartement école

Monsieur BONETTY nous a fait part de divers problèmes de dégradations du logement (revêtements murs et sols, robinetterie, poignées de portes, etc.) et de consommations d'eau et de gaz. Monsieur Richard LAPEBIE a été chargé par le Conseil de faire une visite des lieux et selon les dégâts, une synthèse des réparations à effectuer :

Aucune anomalie n'est décelée quant aux consommations et facturations de l'eau de ville.

Le logement n'est pas en parfait état. Il manque plusieurs poignées sur les portes. Les différents matériels sanitaires sont défectueux (robinetterie notamment). Les revêtements de murs et de sols, bien qu'ayant été refaits par le locataire avec une participation financière communale, sont toujours en mauvais état.

Le Conseil décide de faire remettre cet appartement en bon état.

Chemins et forêts.

Messieurs Francis PINSOLLE et Jean-Michel STINCO ont rencontré Monsieur REMAZEILLES pour étudier la proposition de l'ONF sur le programme des travaux à réaliser en 2004.

Il ressort que sur les travaux d'entretien forestier, le deuxième dépressage de la parcelle 7 pourra être effectué par Jean Claude LARAGNESTE, l'élagage à 3m de la parcelle 6a devra, quant à lui, être réalisé par une entreprise extérieure.

Monsieur REMAZEILLES nous fera parvenir des devis concernant cette opération.

Tous les autres travaux, pour un montant estimé à **7.667 €**, seront réalisés par la commune, avec l'assistance de la D.F.C.I. (voir Monsieur Jean François VIELLE).

Le devis de maîtrise d'oeuvre de l'O.N.F. sera refait en conséquence.

Programme voirie 2004 :

Monsieur VICTORIN de la DDE nous a adressé le programme voirie pour l'année 2004 auquel nous pouvons prétendre dans le cadre de notre droit de tirage annuel qui est de **10.720 € HT** pour cette année.

Le choix se portera sur les routes les plus dégradées.

CUMA :

L'assemblée générale de la CUMA s'est tenue le 09/04/2004 à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEGERT, en présence d'Alain LACOSTE, de Gilbert LAPEBIE, de Francis PINSOLLE, de Jean-Michel STINCO, de _____ et de Monsieur le Maire.

Après le compte rendu financier de l'exercice 2003, l'ordre du jour a porté essentiellement sur la facturation, aux différents associés, des heures d'utilisation du girobroyeur.

Matériel informatique.

L'ordinateur, qui ne nous a jamais donné satisfaction, et a impliqué de nombreux déplacements de la part du fournisseur « Modern Buro Land » pour le remettre en état, est dans un état critique de fonctionnement et sa fiabilité est fortement douteuse.

La décision de le changer est devenue absolument nécessaire.

Des devis ont été demandés à la Société informatique de Monsieur GUILHEMJOUAN, qui est intervenu de nombreuses fois ces dernières semaines face à l'indisponibilité de « Modern Buro Land » qui ne sera plus fournisseur de notre commune.

Vie locale

Saint-André

La fête traditionnelle de notre village a eu lieu le 30 novembre 2003.

Un apéritif, suivi d'un repas préparé par Denis HUCK, s'est déroulé à la salle des fêtes dans une ambiance festive et chaleureuse.

Nous remercions plus spécialement certaines et certains Gourberasiens pour leur participation active au service des quelques 80 repas.

Centenaire.

Francis PINSOLLE nous avait rappelé que Monsieur Xavier-Camille DUPIN aurait **100 ans** le 13 décembre 2003.

Le Conseil avait décidé, à l'unanimité, de célébrer cet événement avec l'importance et la dignité qui s'imposent (médaille d'honneur, plateau gravé, photos, fleurs...).

Comme prévu, Monsieur le Maire et les Conseillers Francis PINSOLLE et Alain LACOSTE se sont rendus chez Bernard DUPIN, fils du **centenaire Monsieur Xavier-Camille DUPIN** pour obtenir des renseignements sur la vie tant professionnelle que familiale de ce « Grand Aîné ».

Puis, le **13 décembre 2003**, à l'occasion de la fête familiale organisée par ses enfants pour ses **100 ans**, le Maire et ses Conseillers municipaux se sont rendus chez Monsieur Xavier-Camille DUPIN pour célébrer dignement cet événement.

Monsieur le Maire a fait un discours, teinté d'humour, à l'adresse de Monsieur Xavier-Camille DUPIN puis a procédé à la remise des cadeaux avec le concours de ses Conseillers : médaille d'honneur de la Municipalité, plateau gravé, agrandissement des photos de jeunesse de Monsieur DUPIN, makila d'honneur, et un superbe bouquet de fleurs pour Madame Madeleine DUPIN, son épouse, avec un agrandissement de leur photo de mariage.

Le photographe, Serge LAFOURCADE, ainsi que le correspondant « Sud-Ouest » avaient été sollicités par le Maire pour participer à l'événement et rendre compte. De belles photos ont ainsi pu être remises au « toujours jeune » couple et un bel article a paru dans l'édition de « Sud-Ouest » du 24 décembre 2003.

En outre, Monsieur LAFOURCADE a réalisé un album de 180 photos qui peut être consulté à la mairie. Les personnes intéressées par certaines photos pourront les commander.

Fêtes de fin d'année.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le Mercredi 17 décembre 2003 à 19h pour décorer la Salle des Fêtes et l'Arbre de Noël d'une part, et organiser le **Noël des enfants et des « Aînés »** prévu le 20 décembre 2003 à 16h, d'autre part.

L'après midi du 20 décembre, le goûter traditionnel de Noël s'est déroulé au sein d'une nombreuse assistance constituée des enfants de moins de douze ans et de leurs parents, ainsi que des « Aînés » de plus de 70 ans.

Le Père Noël, entouré du conseil municipal, a remis à chacun des enfants un cadeau et chaque « Aîné » a reçu son colis, le tout dans une ambiance extrêmement chaleureuse.

Vœux 2004.

La cérémonie des vœux du Maire, entouré de son Conseil municipal, s'est tenue le samedi 10 janvier 2004 dans la salle municipale, remplie d'une nombreuse assistance, dont Monsieur CAZENAVE, commandant la brigade de gendarmerie de DAX, les Présidents des associations et la population du village. (Le Président de la Communauté des Communes du Grand Dax et le commandant des Sapeurs-pompiers de Saint-Paul-lès-Dax s'étaient excusés).

A.C.C.A.

A la demande de la société de chasse, le Conseil a donné l'autorisation à l'ACCA d'utiliser le tracteur de la commune pour ensemercer les 8 hectares de forêt afin de nourrir le gibier au printemps et en automne. L'ACCA doit prendre les mesures nécessaires auprès de son assurance.

Le Conseil municipal a donné son accord pour la réservation de la salle des fêtes le samedi 3 juillet 2004 au profit du repas traditionnel des chasseurs.

Amicale des retraités de Gourbera.

L' Amicale des retraités nous demande de publier les informations suivantes :

« Quelques mots sur les activités de notre 3^{ème} age qui va toujours bien !

Le 25 mars 2004 s'est tenue l'assemblée générale annuelle de notre amicale qui rassemblait 65 présents sur un effectif de 72 adhérents.

Une bonne année, pour nous retraités, avec l'adhésion de « **14 nouveaux** » adhérents, tous venant de communes avoisinantes (13), à l'exception d'une seule personne venant de Gourbera.. Cette rentrée est pour nous un « ballon d'oxygène qui nous permettra d'avoir un effectif renforcé d'actifs » qui participeront à toutes les manifestations.

L'assemblée générale s'est déroulée dans une ambiance conviviale et amicale entre « anciens » et nouveaux membres. Le Conseil d'administration et son président ont été réélus à l'unanimité. Cette Assemblée a été suivie par un succulent repas. Monsieur Le Maire nous a honoré de sa présence ainsi que le Président de la chasse qui nous avait fourni le chevreuil délicieux qui a été très apprécié.

Le programme d'animation 2004 s'organise autour de goûters mensuels suivis de jeux divers, de voyages de la journée, d'un grand voyage, et éventuellement de soirées spectacles ou théâtrales.

- Prévision 1^{er} semestre 2004 :

Le 23 avril 2004 : excursion de la journée dans le Tarn-et-Garonne à MOISSAC, son abbaye et son cloître, GOLFRCH, sa centrale nucléaire, AUVILLAR et son village typique.

Le 27 mai 2004: journée sur la corniche cantabrique : SAINT-SEBASTIEN, ZARAUTZ, ZUMAYA, GUETARIA. Au retour, arrêt magasin AL CAMPO à OYARTZUN.

Au mois de Juin 2004 : journée dans les Pyrénées, LAC DE PAYOLLE, COL D'ASPIN, pique-nique dans un cadre de rêve .

- Prévision 2^{ème} semestre 2004 :

Grand voyage début septembre 2004 : en 7 jours dans les alpes de Haute Savoie, ANNECY, CHAMONIX, LA MER DE GLACE, le plateau des ARAVIS, THONES, GENEVE et le LAC LEMAN.

« NOTRE DEVISE : toujours prêts à partir, toujours prêts à profiter de loisirs dont le monde moderne nous permet de profiter ».

La Maïade.

Le Conseil, qui pour des raisons d'indisponibilité de son Maire, n'a pas pu organiser le repas de la Maïade avec les jeunes responsables, maintient sa décision de mettre en œuvre cette soirée.

Des dates possibles en mai et juin 2004 ont été transmises à Monsieur Richard LAPEBIE par Monsieur ROQUEBERT.

Voisinage

A la suite du courrier de Madame MORIN Marie Hélène mettant en cause le comportement illégal d'un chasseur récidiviste en la personne de Monsieur BETZ, ce dernier a demandé à Monsieur le Maire d'être reçu en présence de Madame MORIN Marie Hélène.

Malheureusement, l'état de santé de Madame MORIN n'a toujours pas permis de réaliser cet entretien qui reste cependant à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle à chacun, cette fois encore, que le respect de son voisin fait partie de nos premiers devoirs civiques.

Affaire BAILLY.

Les conjoints BAILLY avaient mis la commune de Gourbera au Tribunal Administratif de Pau, considérant que leurs parcelles cadastrées 744 et 746 devraient être constructible et en zone U alors qu'elles figurent toujours en zone III NA.

Monsieur le Maire a maintenu sa position, constatant que le P.O.S actuel positionne bien ces deux parcelles en zone III NA.

Le Tribunal Administratif de PAU a rendu son jugement en date du 30 décembre 2003 et décidé que la requête de Madame BAILLY était rejetée et que le présent jugement serait notifié à Madame BAILLY et à la Commune de Gourbera.

Monsieur le Maire a confirmé que ces parcelles seraient reconsidérées dans le cadre de la révision générale du POS/PLU actuellement en cours.

Association « LOUS LANDES »

Mademoiselle Audrey PINSOLLE nous a adressé un courrier concernant l'Association humanitaire « Lous Landes » qui a été créée le 19 Novembre 2003 et qui a pour but de venir en aide à une école primaire de Dschang au Cameroun.

*Nous joignant les statuts de cette association, elle sollicite de la part de la Commune une aide financière. Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'allouer une subvention de **150 €** pour l'année 2004.*

Une soirée sera organisée au profit de l'Association le samedi 24 avril 2004 à la salle des fêtes de Gourbera.

Dégâts.

Lors du passage du girobroyeur de la commune sur le terrain des « couvoirs », des déchets de bois ont été éjectés et certains sont tombés dans les propriétés des familles AUBERT et DELATRE.

Des dégâts ont été occasionnés sur la couverture de piscine de la famille AUBERT et sur la toiture de la famille DELATRE. La commune prendra en charge les réparations éventuelles.

Elections des 21 mars et 28 mars 2004.

*Notre commune a organisé les élections des **cantonales** et des **régionales**.*

A ce titre deux bureaux distincts ont dû être mis en place dans la salle des fêtes avec deux présidents de bureau et leurs assesseurs.

Chat perdu...puis retrouvé.

« C'est la mère Michèle qui a perdu son chat ! ». Eh bien non, c'est le père Philippe qui avait perdu son chat...

Celui-ci a été retrouvé dans le bar-restaurant « La Gasconnette ». Il s'était infiltré par le grenier puis était tombé dans le restaurant à cause d'une dalle du plafond qui s'était effondrée.

Jean-Claude LARRAGNESTE a été son sauveur !

Démission d'Alain SCHMITT.

*En ouverture de la séance du Conseil municipal du 3/12/2003, Monsieur le Maire lit au Conseil municipal un courrier d'Alain SCHMITT, daté du **27/11/2003**, l'informant de sa volonté de démissionner du Conseil et lui demandant de lui retourner une copie de sa lettre avec la mention « pour accord ». Cette lettre, non motivée, a également été envoyée par Alain SCHMITT, pour copie, à tous les Conseillers.*

Monsieur ROQUEBERT déplore l'absence de motif dans cette lettre de démission, ainsi que la soudaineté de cette décision qui n'a jamais donné lieu à la moindre discussion avec lui.

En conséquence, il informe le Conseil qu'il accepte cette démission qui sera communiquée à la Préfecture.

Démission d'Alain LACOSTE

*En ouverture de la séance du Conseil municipal du 5 mars 2004, Monsieur le Maire lit au Conseil un courrier d'Alain LACOSTE, daté du **2/03/2004**, l'informant de sa volonté de démissionner du Conseil, lui demandant d'informer également les autres Conseillers et de lui adresser une réponse pour accord.*

Cette lettre étant motivée par un désaccord sur la gestion de la Commune, ainsi que sur la philosophie et le rôle du Conseiller, Monsieur ROQUEBERT déplore, une fois encore, l'absence de la moindre discussion avec lui.

Il informe le Conseil municipal qu'il accepte cette démission et qu'il va faire une réponse à Monsieur LACOSTE et en adresser une copie à tous les membres du Conseil ainsi qu'à Monsieur le Sous-préfet.

Défense.

Monsieur le Préfet nous a demandé de mettre en place un Conseiller Municipal qui serait en charge des questions de défense.

*A l'unanimité, le Conseil a désigné Monsieur **Jean Michel STINCO** en qualité de délégué à la défense.*

Carnet :

Décès: *Madame Marie CASSIO, demeurant « », décédée le 17/12 /2003.

*Madame Suzanne LAFITTE, née DEZE, résidant à Soustons, décédée le 15/03/2004.

*Madame Marie-Henriette GADOU, veuve LAFITTE, résidant à la Maison de retraite du Berceau à Saint-Vincent-de-Paul, décédée le 16/03/2004.

Monsieur Xavier-Camille DUPIN - Centenaire